RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A C I CARAIBES ASSISTANCE CHIMIQUE INDUSTRIELLE
Société à responsabilité limitée
au capital de 22 867,35 euros
Siège social : ZONE DE LA SEMAIR
PARC D'ACT. CARAIBES N 7 B. BAHAMAS
97231 LE ROBERT
411 033 632 RCS FORT DE FRANCE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 8 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq,
Le 8 juillet,
A 10 heures,

Monsieur Alexis GUEURY,
demeurant [redacted]

Propriétaire de la totalité des 1 500 parts sociales de 15,24 euros composant le capital social de la Société A C I CARAIBES ASSISTANCE CHIMIQUE INDUSTRIELLE,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social,

- Modification corrélative des statuts,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide d'étendre l'objet social aux activités de Achat, vente, marquage d'objets publicitaires, vente, montage, pose de matériels sportifs et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts en y ajoutant le paragraphe suivant :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

"- Achat, vente, marquage d'objets publicitaires, vente, montage, pose de matériels sportifs,"

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Alexis GUEURY

